

# C.C.A.P.H. 44

Comité de Coordination  
des Associations pour Personnes  
Handicapées de Loire-Atlantique  
Maison des Associations C/O F.M.H.  
Manufacture des tabacs 6 place de la Manu 44000 Nantes

---

## QUESTIONNAIRE DU CCAPH 44 POUR LES CANDIDATS AUX ELECTIONS DEPARTEMENTALES DU 22 ET 29 MARS 2015

*Attention ce questionnaire ne peut être repris sur vos supports de communication sans autorisation préalable du CCAPH 44*

Le Comité de Coordination des Associations Pour Personnes Handicapées de Loire-Atlantique (CCAPH 44), qui rassemble la quasi-totalité des associations du secteur du handicap en Loire-Atlantique, a décidé de se mobiliser à l'occasion des élections départementales. Il s'agit d'interpeller les candidats aux élections mais aussi de sensibiliser le grand public aux problématiques et aux besoins des personnes en situation de handicap et leurs familles que nous accompagnons et dont nous défendons les droits.

***La loi handicap de 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, était ambitieuse et devait largement améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leur famille. Dix ans après les personnes concernées constatent plutôt une stagnation voire une dégradation de leur situation, malgré quelques améliorations limitées. Les deux piliers de la loi que sont «l'accessibilité universelle» à la société (école, emploi, cadre bâti, transports, culture, loisirs) et la «compensation » sont encore loin d'être effectifs. La loi introduisait la notion de parcours qui fait que la vie des personnes handicapées doit s'envisager dans tous ses aspects en fonction de leurs besoins.***

### **4 questions aux candidats**

*Vos réponses sont susceptibles d'être publiées sur internet par les associations du CCAPH 44.*

#### **1) CHOIX POLITIQUES ET FINANCIERS**

Nous constatons que les besoins sociaux en général sur le terrain augmentent mais que les capacités financières des collectivités territoriales (dont le CG) ne suivent pas malgré une augmentation constante du budget solidarité.

Chiffres (sources : CG44) : *budget* de 1,305 milliard d'€ pour l'année 2015 dont 143 114 425 € pour les personnes handicapées (soit 11%).

**Que proposez-vous et quels choix politiques et financiers ferez-vous pour permettre une adéquation entre les besoins des personnes en situation de handicap et les réponses à construire ?**

#### **2) INCLUSION**

Les personnes en situation de handicap revendiquent leur pleine participation sociale et demandent à être considérées comme des citoyens à part entière. Pour cela, les associations revendiquent une politique inclusive du handicap qui s'adapte à la diversité des citoyens, et que toutes les politiques publiques du Conseil Général, quelles qu'elles soient, prennent en compte la spécificité du handicap (éducation, formation et emploi, transports, politique sociale, culture, sport, loisirs...).

**Comment envisagez-vous dans votre mandat d'améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap, le « bien vivre dans la cité » et quelle est votre vision pour une meilleure perception et conscience du handicap par la société ?**

**3) COMPENSATION : « Tous avec une solution adaptée »**

Les personnes en situation de handicap et leur famille attendent du Conseil général de Loire-Atlantique une politique sociale de proximité adaptée à leurs besoins, que ce soit dans les réponses sur le maintien à domicile ou par un accompagnement par un Etablissement ou Service médico-social.

Le rapport Piveteau de juin 2014 « Zéro sans solution » fait apparaître des ruptures plus ou moins longues dans le parcours de vies des personnes handicapées. Ces ruptures sont liées à l'insuffisance qualitative et quantitative de l'offre adaptée. C'est aussi le cas dans notre département.

Quelques chiffres (hors budget de fonctionnement) (sources : CG44)

- 67 % du budget consacrés à l'hébergement en établissement ou en famille d'accueil des adultes handicapés.
- 30 % pour le soutien à domicile (la Prestation Complémentaire de Handicap à domicile, l'aide ménagère ou encore pour les services d'aide et d'accompagnement à la vie sociale.
- 2 % au fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

Pour ce qui concerne le financement de la responsabilité du Conseil Général, selon le Bilan MDPH 2013, début 2014 la situation était la suivante dans le Département :

- pour les foyers de vie : 1251 places actives et 532 personnes en attente
- pour les SAVS : 545 places actives et 458 personnes en attentes

Soit un taux de notification des besoins non satisfaits de 30% pour les foyers de vie et de 46% pour les SAVS

Seulement 121 ouvertures de places ont été programmées sur 3 ans dont 43 en 2014, 40 en 2015 et 38 en 2016. Alors que les demandes continuent de progresser, le rythme de créations de places a diminué depuis 2012.

Il est à noter dans le même temps une augmentation du nombre d'habitants en Loire Atlantique : *La Loire-Atlantique, avec ses 1 282 000 habitants en 2010, a connu une forte vitalité démographique entre 1990 et 2009, en absorbant 11 400 habitants supplémentaires chaque année. Si les tendances observées sur la période récente en termes de fécondité, de mortalité et de migrations se maintenaient, le département compterait plus d'un million et demi d'habitants à l'horizon 2030. Sur les vingt prochaines années, sa population pourrait ainsi croître de 12 000 habitants par an en moyenne, ce qui représenterait un gain annuel de + 0,9 %. Cette progression serait plus rapide que celle de la région (+ 0,8 %) et deux fois plus importante que celle de la France métropolitaine (+ 0,4 %).* (Source Etude Insee N°117 mai 2013)

**Comment comptez-vous d'une part améliorer les réponses de proximité aux besoins reconnus des personnes par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et d'autre part prendre en compte cette évolution du nombre d'habitants ?**

**Comment allier vivre chez soi dans de bonnes conditions et mieux prendre en compte les besoins en compensation ?**

**Comment entendez-vous développer une offre de services adaptée et diversifiée qui permette à toute personne en situation de handicap d'avoir une solution d'accompagnement médico-sociale sans rupture et ceci sur l'ensemble du territoire de la Loire Atlantique, en lien étroit avec les autres partenaires (EN, ARS, Conseil régional) ?**

#### **4) VIEILLISSEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES**

La société française est confrontée au vieillissement et à la perte d'autonomie qu'elle soit liée à l'âge ou au handicap. Face au vieillissement des personnes handicapées, les problématiques sont différentes selon les parcours de vie : (travailleurs d'ESAT, résidents en structures d'accueil, personnes vivant à domicile, personnes atteintes de maladies invalidantes évolutives,...).

**Comment envisagez-vous de répondre, développer et structurer des réponses pour ces différentes situations ?**

Questionnaire à retourner par email au: **CCAPH 44** - [ccaph44@free.fr](mailto:ccaph44@free.fr)